Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DEC_2026_530-AU

LA VILLE CREIL

Décision SGA-DEC-2026 n° 530

Objet : Madame Sylvie KRUZIK - Ateliers créatifs sur le thème « Légendes et Mystères » - Les 21 et 22 octobre 2026

Direction de la Culture – Espace Matisse

Le Maire de Creil,

Visas :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ; portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant :

Que la ville de Creil souhaite faire appel à Madame Sylvie KRUZIK, intervenante, domiciliée 2 Cours Boufflet à Pont-Sainte-Maxence (60700), pour réaliser des ateliers sur le thème « Légendes et mystères », le 21 octobre de 13h00 à 14h15 à l'ALSH Cavées, le jeudi 22 octobre de 9h15 à 11h45 à l'ALSH Leclere et de 13h00 à 14h15 au sein de l'ALSH Mitterrand.

Décide :

Article 1 : De signer la convention d'interventions artistiques avec l'intervenante Madame Sylvie Kruzik.

Article 2 : De verser à ladite intervenante le montant de la prestation fixée à 580,00€ TTC, sur présentation de factures établies en trois exemplaires et payables par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 07 octobre 2026
Omar YAQOOB

VILLE DE CREIL (OISE)

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : 30/10/2026
Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 30/10/2026
Date de publication sur le site de la Ville : 30/10/2026

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DEC_2026_530-AU

LA VILLE CREIL creil.fr

Convention entre Sylvie Kruzik et la Mairie de Creil
Ateliers créatifs, les 21 et 22 octobre 2026

La Ville de Creil, représentée par Monsieur Omar YAQOOB, Maire agissant en cette qualité aux fins des présentes et dûment habilité par délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 et certifiée exécutoire le 28 mars 2026, d'une part,

ET

Sylvie KRUZIK, 2 Cours Boufflet, 60 100 Pont-Ste-Maxence, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : OBJET
L'espace Matisse souhaite faire appel à l'artiste Sylvie Kruzik, pour réaliser des ateliers créatifs sur le thème du recyclage les 21 et 22 octobre 2026 à destination des enfants des ALSH de Creil.

Article 2 : CONDITIONS DE LA PRESTATION
L'activité proposera aux participants de créer, à partir de couvercles de pots de confiture recyclés, les enfants imaginent et créent leur propre petite histoire autour du thème « Légendes et mystères ».
Leur création pourra ensuite devenir une suspension ou un magnet. Chaque enfant repartira avec une création unique, imaginée et réalisée par ses soins
Sylvie Kruzik s'engage à réaliser 5h heures d'atelier, réparties ainsi :

- Mercredi 21 octobre de 13h à 14h15 pour 6 enfants (à partir de 7 ans) et 1 animateur : : ALSH Cavées, 24 rue Vincent Auriol, 60 100 Creil

- Jeudi 22 octobre de 9h15 à 10h30 et de 10h30 à 11h45 pour 6 enfants (à partir de 7 ans) et 1 animateur : ALSH Leclere, 3 Rue Jules Ferry, 60100 Creil

- Jeudi 22 octobre de 13h à 14h15 pour 6 enfants (à partir de 7 ans) et 1 animateur ALSH Mitterrand, 1 Place Jean Anciant, 60 100 Creil

Article 3 : PAIEMENT
Le montant total de la prestation artistique durant les deux jours s'élève à 580 € (cinq cent quatre-vingts euros) € TTC.

Le montant total de 580€ (cinq cent quatre-vingts euros) € incluant les frais de déplacement, les frais de nourriture, le matériel et le salaire brut de l'intervenant.

La facture est établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.
La facture doit présenter les mentions suivantes :
- Coordonnées de l'intervenant
- Numéro de SIRET ou RC
- Nature de la prestation
- Date et lieu de la prestation
- Montant global de la prestation
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 4 : ASSURANCE
Sylvie Kruzik, garantie être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés aux déplacements et au temps de présence aux horaires de travail indiqués.
La Ville de Creil, quant à elle, doit avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des personnes présentes dès l'arrivée sur le lieu de l'intervention.

Article 5 : DUREE
Cette convention est établie à compter du 21 octobre à partir de 13h et prendra fin le 22 octobre à 14h15.

Scanné avec CamScanner

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DEC_2026_530-AU

Article 6 : RESILIATION
Si la participation prévue au présent contrat est empêchée par un cas de force majeure, elle sera réalisée à une autre période convenue entre les parties.

Article 7 : LITIGE
En cas de litige dans l'application du présent contrat, les deux parties, avant de s'en remettre à la compétence du tribunal administratif d'Amiens, s'engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation.
Le tribunal administratif d'Amiens, sis 14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 01 - est seul compétent pour statuer sur tout litige ou conflit relatif à l'exécution de la présente convention.

Fait à Creil, le 06/10/2026

BOUTIQUE ATELIER CREATIF
Sylvie KRUZIK
L'Artiste Intervenant
Recycl' Atelier
WWW.RECYCL-ATELIER.COM
FB RECYCL'ATELIER
0668140799

VILLE DE CREIL (OISE)
Omar YAQOOB
Maire de Creil
Président de l'ACSO

Siret 80945013300016

Scanné avec CamScanner